



PROCÉDURE LOCALE LORS D'UNE EXPOSITION ACCIDENTELLE

(morsures ou autres)

**Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec**

Produit par Nathalie Forcier, inf. M. SC. Inf. et assistante au supérieur
immédiat en Santé préventive
6 juillet 2018

TABLE DES MATIÈRES

PREMIERS SOINS AVANT L'ÉVALUATION MÉDICALE.....	1
Expositions percutanées.....	2
Les soins recommandés en urgence.....	2
Exposition sur une muqueuse non lésée.....	2
Les soins recommandés en urgence.....	2
Exposition cutanée.....	2
Les soins recommandés	2
ÉVALUATION DE L'EXPOSITION	3



1. PREMIERS SOINS AVANT L'ÉVALUATION MÉDICALE

1.1. Expositions percutanées

- Piqûre
- Coupure
- Égratignure
- Morsure avec bris de peau ou de la muqueuse

1.1.1. Les soins recommandés en urgence

- Faire saigner immédiatement la lésion sans traumatiser le pourtour immédiat de la plaie (ne pas pincer le pourtour de la plaie).
- Nettoyer la plaie avec de l'eau et du savon. **Il ne faut pas brosser ni utiliser de solution corrosive ou irritante (contenant de l'eau de javel ou de l'alcool). Cela risquerait de causer une irritation ou une brûlure, ce qui aurait pour effet d'augmenter la perméabilité des vaisseaux sanguins des tissus lésés, donc le risque de transmission.**
- Rincer la région touchée avec de l'eau ou du sérum physiologique.

1.2. Exposition sur une muqueuse non lésée

1.2.1 Les soins recommandés en urgence

- Rincer abondamment la muqueuse touchée et le plus rapidement possible la région touchée avec de l'eau ou du sérum physiologique.

1.3 Exposition cutanée

1.3.1 Les soins recommandés

- Si la peau est saine, aucune mesure supplémentaire ni aucun suivi ne sont nécessaires.
- Nettoyer la région exposée avec de l'eau et du savon. **Il ne faut pas brosser ni utiliser de solution corrosive ou irritante (contenant de l'eau de javel ou de l'alcool). Cela risquerait de causer une irritation ou une brûlure, ce qui aurait pour effet d'augmenter la perméabilité des vaisseaux sanguins des tissus lésés, donc le risque de transmission (VHB, VHC et VIH).**
- Une plaie cutanée cicatrisée non suintante est considérée comme de la peau saine et ne risque pas d'entraîner la transmission d'une infection par l'un des trois virus susmentionnés.

2. Évaluation de l'exposition

Dans le cas d'agression par morsure, il faut évaluer le risque de la victime et de l'agresseur.

La majorité (98 %) sont des morsures sans bris de peau, donc fin du processus.

Une exposition est **significative** si elle comporte un risque de transmission d'une infection. Les contacts avec de la peau saine ne comportent pas de risque de transmission, car celle-ci constitue une barrière efficace. **Une morsure par-dessus un vêtement n'est pas une exposition significative.**

Voici les types d'exposition présentant un risque de transmission :

- Les expositions percutanées : piqûre, coupure, égratignure.
- Les expositions sur une muqueuse : éclaboussure, contact direct.
- Les expositions sur une peau non intacte (plaie cutanée, eczéma, etc.) : éclaboussure, contact direct.
- **La morsure avec bris de peau** : pour le VHB, le risque de transmission existe dans tous les cas, car ce virus est transmissible par la salive dans cette circonstance. Pour le VIH et le VHC, le risque de transmission existe seulement lorsqu'il y a présence de sang dans la bouche de l'agresseur.

S'il y a bris de peau ou de la muqueuse chez la personne exposée (la personne mordue), la personne source (le mordeur) devient la personne exposée.

IDÉALEMENT, il faut référer la personne source et la personne exposée dans un délai de 2 heures et moins suivant l'incident :

- **au CLSC Drummond** : du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h, sauf les jours fériés;
- **à l'urgence l'Hôpital Ste-Croix** : en dehors des plages horaires du CLSC Drummond.
- Si possibilité de sang dans la bouche de l'agresseur, l'infirmière du CLSC ou le médecin de l'urgence devrait demander un dépistage des hépatites B et C ainsi que du VIH.
- L'infirmière du CLSC ou le médecin de l'urgence évaluera la pertinence de référer la personne au médecin afin qu'il évalue la nécessité ou non d'administrer une prophylaxie contre le VIH.
- L'infirmière du CLSC ou le médecin de l'urgence évaluera la pertinence d'administrer une prophylaxie contre l'hépatite B.
- Si la vaccination contre le tétanos n'est pas à jour, le vaccin lui sera administré (à la personne mordue).

- L'infirmière du CLSC ou le médecin de l'urgence évaluera la pertinence de faire administrer des antibiotiques à la personne exposée. L'infirmière du CLSC référer la personne à un médecin au besoin.
- Le suivi sera assuré par l'infirmière du CLSC.
- Le parent a le droit de refuser après avoir reçu les explications concernant les risques :
 - de consulter au CLSC ou à l'urgence;
 - les prélèvements sanguins;
 - la prophylaxie contre le tétanos, l'hépatite B et le VIH.

**CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE
DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE
LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUÉBEC**

CLSC Drummond
350, rue Saint-Jean
Drummondville (Québec) J2B 5L4

www.ciusssmcq.ca

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Mauricie-et-
du-Centre-du-Québec*

Québec 